

Recrutement sans concours 2019 d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

Rapport de la présidente de la commission

Le ministère de l'intérieur et de l'outre-mer a publié au journal officiel du 16 juillet 2019 un arrêté¹ autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement sans concours de 21 adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services de l'OFPRA localisés en Île-de-France.

Les candidats ont disposé d'un mois, du 22 juillet au 22 août 2019, pour transmettre par voie postale leur dossier d'inscription accompagné d'une lettre de candidature et de leur curriculum vitae.

L'OFPRA a ainsi reçu en un mois 794 dossiers de candidature.

Ces candidatures ont été examinées par une commission de six membres.

Les candidats et la commission ont bénéficié tout au long de la procédure du soutien sans faille et de grande qualité des personnels du bureau de la gestion des compétences de l'OFPRA.

La commission d'examen des candidatures

La commission a été composée de six fonctionnaires, trois hommes et trois femmes, aux expériences professionnelles diverses dont :

- Quatre fonctionnaires exerçant sur des fonctions métiers ou de gestion des ressources humaines au sein de l'OFPRA, Ghislain de KERGORLAY, adjoint au chef de la division Asie – attaché d'administration hors classe, François DOYHARCABAL, adjoint au chef de la division Amériques-Afrique – attaché d'administration hors classe, Pauline PARINGAUX, chargée des affaires juridiques et du dialogue social, attachée principale d'administration, et Vincent CHERVIER, responsable du bureau de la gestion du temps, attaché d'administration.
- Une fonctionnaire du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, Soad BABA-AISSA, cheffe de la section délégués du préfet et pilotage stratégique au Bureau des personnels administratifs au sein de la sous-direction des personnels.
- Une ancienne inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche assurant la présidence, Anne GIAMI.

La commission s'est scindée en trois sous-commissions paritaires pour sélectionner les dossiers des candidats retenus pour un entretien. Chacune des sous-commissions incluait au moins un membre de l'OFPRA. Les sous-commissions ont échangé à plusieurs reprises pour harmoniser l'examen des dossiers et les critères de sélection.

La commission s'est ultérieurement organisée en deux sous-commissions de trois membres pour entendre les candidats retenus ; chaque commission incluait deux membres de l'OFPRA et un membre extérieur à l'établissement public.

¹ <file:///C:/Users/user/Desktop/Anne/Arrêté%208%20juillet%202019%20JO%20ouverture.pdf>

794 candidatures ont été examinées et 212 ont été retenues

La commission s'est réunie du 6 au 10 septembre 2019 pour examiner les 794 candidatures portées par 610 femmes et 184 hommes.

	Total	Hommes	Femmes
admis à concourir	794	184	610
admissible à l'entretien	212	34	178

Parmi les 794 candidats, 43 % ont moins de 30 ans, 31 % ont de 30 à 40 ans, 17 % de 40 à 50 ans, 7 % de 50 à 60 ans et 1% plus de 60 ans.

252 candidats sont des contractuels de la fonction publique dont 39 sont employés par l'OFPRA ; 212 ont un contrat de travail hors sphère publique dont 139 ont un CDI, un candidat est titulaire de la fonction publique, un microentrepreneur, 311 sont sans emploi, et 17 n'ont pas mentionné leur situation au moment de leur candidature.

	Total	Contractuels fonction publique	CDD	CDI	sans emploi	titulaire de la fonction publique et microentrepreneur	sans indication
Nombre de candidats	794	252	73	139	311	2	17

Le choix des dossiers

La commission a sélectionné les dossiers des candidats qui montraient un ou plusieurs des traits suivants :

- Un profil en adéquation avec les postes d'adjoints administratifs offerts par l'OFPRA,
- Une expérience dans les services préfectoraux, les services de l'OFPRA, dans d'autres administrations ou en entreprise,
- Une courte expérience constituée de stages n'a pas été un obstacle à la sélection du dossier
- Une motivation éclairée par la collecte et la citation d'informations pertinentes sur l'OFPRA,
- La présentation du dossier et une connaissance minimum des règles de grammaire et d'orthographe.

A l'issue de ce processus 212 dossiers ont été retenus.

Les candidats sélectionnés

Sur les 212 candidats invités en entretien, 10 se sont désistés et 16 ne se sont pas présentés. Parmi les candidats sélectionnés, 9 d'entre eux qui remplissent les conditions ont donné leur accord pour que l'entretien soit organisé par visio-conférence.

En tout, du 30 septembre au 8 octobre 2019, 186 candidats ont été entendus par les deux sous-commissions dans les locaux de l'OFPPRA à Fontenay-sous-Bois dont huit en visioconférence ; (une des neuf candidats qui étaient invités à l'entretien par visioconférence ne s'est pas présentée). Sur le plan technique, les échanges par visioconférence ont été audibles de part et d'autre et aucune interruption n'est venue les perturber.

L'entretien

Conformément à l'information transmise à chacun des 186 candidats, l'entretien d'une durée totale de 15 minutes s'est déroulé en deux temps :

- Un exposé de quatre minutes pour retracer leur parcours professionnel, les compétences acquises au fil de leur activité professionnelle et la motivation pour entrer à l'OFPPRA
- Une conversation avec les membres de la commission permettant de préciser des points dont tout ou partie avait été évoqué par le candidat au cours de l'exposé.

La commission avait, préalablement aux entretiens, élaboré une grille pour harmoniser l'évaluation. Cette grille ressemblait très largement à celle qui a été publiée dans le rapport de jury du précédent recrutement sans concours de l'OFPPRA organisé en 2016. Outre la clarté et la qualité de l'exposé, les points qui ont fait l'objet d'une large partie des échanges portaient principalement sur :

- La connaissance du service public, des droits et obligations des fonctionnaires, de l'action de l'État,
- La connaissance de la nature et des missions de l'OFPPRA,
- L'attitude vis-à-vis de l'usage des outils numériques (applications-métiers diverses, scanner, outils de bureautique),
- Les motivations pour entrer à l'OFPPRA

Les deux sous-commissions ont essayé de cerner au cours d'un quart d'heure d'échange, outre des connaissances et compétences, des indices du sens de l'organisation, de capacités d'adaptation, de sens des responsabilités dans le travail.

Les deux sous-commissions ont pris en compte dans leur questionnement la nature et la durée du parcours professionnel et valorisé la compréhension des missions de l'OFPPRA ainsi qu'une expression précise et claire.

Les écueils les plus fréquents lors de l'entretien ont été :

- L'absence de connaissance minimum de l'action de l'Etat,
- La difficulté à distinguer les points communs et les différences entre l'activité professionnelle d'un fonctionnaire, d'un salarié d'une association caritative, d'un salarié d'entreprise
- L'ignorance des valeurs et principes de fonctionnement du service public,
- L'insuffisance de compréhension réelle et d'exposé clair des missions de l'OFPPRA

Les candidats ont été notés sur 20. La commission s'est ensuite réunie pour interclasser les candidats qui avaient obtenu la même note afin d'établir une liste principale et une liste complémentaire ordonnées.

Les lauréats

La liste principale

Les vingt-et-un premiers candidats qui ont obtenu une note comprise entre 15 et 19 figurent sur la liste principale. Parmi eux, dix-neuf femmes et deux hommes, vingt contractuels de la fonction publique dont dix contractuels de l'OFPPA et une lauréate sans emploi au moment de l'entretien. Douze lauréats ont moins de 30 ans, cinq ont de 30 à 40 ans, quatre ont de quarante à 42 ans ; le plus jeune est un homme de 24 ans le plus âgé une femme de 42 ans.

Dix lauréats sont titulaires d'un baccalauréat, une d'un CAP², une d'un BEP³, quatre d'un BTS⁴, un d'un DUT⁵ et quatre d'une licence.

	Total	Contractuels fonction publique	CDD	CDI	sans emploi	titulaire de la fonction publique et microentrepreneur	sans indication
Nombre de candidats	794	252	73	139	311	2	17
Candidats avec 15 et plus	21	20	-	-	1	-	-
de plus de 13 à moins de 15	42	29	3	3	7	-	-
Candidats avec 13 et moins	123	76	11	10	25	-	1
Admissibles présents	186	125	14	13	33	-	1
Désistements	10	7	2	-	1		-
Absents	16	7	2	1	6		-

² Certificat d'aptitude professionnelle

³ Brevet d'études professionnelles

⁴ Brevet de technicien supérieur

⁵ Diplôme universitaire de technologie

La liste complémentaire

Les candidats ayant obtenu une note supérieure à 13 et inférieure à 15 sont inscrits sur la liste complémentaire de 42 noms (37 femmes et cinq hommes) ; sur cette liste complémentaire, 29 contractuels de la fonction publique dont 14 contractuels de l'OFPRA, sept personnes sans emploi et six contractuels dont trois en contrat à durée déterminée. 23 inscrits sur la liste complémentaire ont moins de 30 ans, six ont de 30 à 40 ans, huit de 40 à 50 ans et cinq ont plus de 50 ans. La candidate la plus jeune a 21 ans la plus âgée 56 ans.

23 candidats sont titulaires d'un baccalauréat, 7 d'un CAP ou d'un BEP, quatre d'un DEUG⁶ ou d'un BTS, deux d'une licence, deux d'une maîtrise, quatre n'ont pas de diplôme ou un diplôme inconnu.

Le taux de succès

Le taux de succès⁷ global au recrutement sans concours 2019 est de 2,6 % ; cette moyenne recouvre un taux de succès des femmes (3,1%) très supérieur à celui des hommes (1,1 %) alors même que la note moyenne à l'entretien diffère peu selon le sexe, 11,95 pour les hommes et 12,38 pour les femmes ; cette différence de résultats a trois sources principales :

- L'éloignement du profil de compétences des candidats des profils recherchés par l'établissement public ; en conséquence, leurs dossiers ont été moins souvent retenus pour l'entretien que ceux des femmes, respectivement 19 et 29 % ;
- Le taux d'absentéisme des hommes à l'entretien est très largement supérieur à celui des femmes, respectivement 42 et 7 %.
- Le petit nombre de candidats hommes qui atténue la signification des proportions les concernant.

La commission remercie chaleureusement le directeur général et le secrétaire général de l'OFPRA ainsi que l'ensemble des services de l'établissement public qui se sont mobilisés avec dynamisme et compétence pour que ce recrutement se déroule sous les meilleurs auspices.

Fontenay-sous-Bois le 26 novembre 2019

Anne Giami

⁶ Diplôme d'études universitaires générales

⁷ Nombre de lauréats/nombre d'admis à concourir

Annexe

Quelques sites utiles pour préparer un tel entretien

- Le site de l'OFPPRA

<https://www.ofppra.gouv.fr/>

- Le site de la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/statut-et-remunerations-90>

- La page présentant les différentes missions de l'État :

<https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/documents-budgetaires/lois-projets-lois-documents-annexes-annee/exercice-2020/projet-loi-finances-2020-bg#resultat>

- Le site présentant l'action de l'État en matière d'entrée et de séjour des étrangers (programme 303 « asile et immigration ») :

https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2020/pap/html/DBGPGMPRESSTRATPGM303.htm

- Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070158&dateTexte=20191016>

- Pix est le service public en ligne pour évaluer, développer et certifier les compétences numériques :

<https://pix.fr/>